

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP



Ref: 10 00 12 RECTORAT/CEA-SAMEF /SPM

Dakar, le 17 novembre 2023

Objet : Auto certification de conformité avec les procédures
de passation de marchés du CEA-SAMEF

Monsieur,

Le projet de Centre d'Excellence Africain pour la Santé de la mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF) a procédé dans le cadre de l'exécution de l'ILD 7.5, à la passation des marchés conformément aux directives nationales en matière de passation de marchés.

Lesdites procédures ont été mentionnées dans les documents du Projet et reprises par le manuel de passation des marchés du projet.

Ces procédures ainsi visées sont conformes aux procédures de passation du Centre d'Excellence Africain pour la Santé de la mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF).

En conséquence, nous certifions la conformité des procédures de passation des marchés utilisées avec les procédures de passation de marchés de la République Sénégalaise.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Coordonnateur

Usman Cheikh